

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES **SEPTENTRIONALES**

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92– E-mail : <u>contact@sicas.fr</u> – Site Internet : <u>www.sicas.fr</u>

Décision du Président

Référence: DEC 2024/29

Travaux de modernisation du Canal des Alpines Septentrionales par la mise en œuvre d'un système de télégestion

Télécontrôle et rénovation de vannes - Groupement DALKIA **ELECTROTECHNICS IG - SPIE CITYNETWORKS**

PROGRAMME FEADER - Avenant n°3 - Traitement du retrait clôture amiantée

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu l'arrêté du Président n°AR 2020/01 du 7 Aout 2020 portant délégation d'attribution de fonction et de signature au Vice-Président,

Vu les textes relatifs à la commande publique,

Vu la Décision n°DEC 2024/01 approuvant le Marché de modernisation du Canal des Alpines Septentrionales par la mise en œuvre d'un système de télégestion - télécontrôle et la rénovation de vannes avec le groupement DALKIA ELECTROTECHNICS IG et SPIE CITYNETWORKS

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les prestations initiales avec des retraits et des ajouts de travaux,

Il est proposé de signer l'avenant n°3 correspondant,

DECIDE

ARTICLE 1er: d'approuver l'Avenant n°3 du Marché de modernisation du Canal des Alpines Septentrionales par la mise en œuvre d'un système de télégestion - télécontrôle et la rénovation de vannes comme suit :

	HT	TVA	TTC
MARCHE INITIAL	589 591,00 €	117 918,20 €	707 509,20 €
Avenant n°1	- €	- €	- €
Avenant n°2	- €	- €	- €
Avenant n°3	10 680,00 €	2 136,00 €	12 816,00 €
TOTAL	600 271,00 €	120 054,20 €	720 325,20 €

ARTICLE 2 : de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du présent avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à saint Rémy, le 21 Novembre 2024

Philippe GINOUX Président du SICAS HAL DU CANAL DES ALPINES se du Cheval Blanc BP 93 ST-REMY-DE-PROVENO 13533 Cedex

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 26/11/2024

Accusé de réception en préfecture 013-251300620-20241121-DEC 2024-29-DE Date de télétransmission : 26/11/2024 Date de réception préfecture : 26/11/2024